

Qui a peur du débat ?

Interco-Conseil Général

Enquête « informatique dans les territoires d'action sociale »

Lors de la réunion de la commission déontologie du 28 septembre 2006, la directrice de la DIAS a refusé que les résultats de l'enquête soient présentés à la commission de déontologie par la sociologue qui a analysé les questionnaires. Un expert n'aurait-il droit à ce titre que lorsqu'il est nommé par la direction ?

Pourtant 30% du personnel a répondu avec cette conclusion majoritaire : « Oui l'informatique est incontournable mais pas à n'importe quel prix »

Que la direction ne supporte pas certains avis émis, c'est son droit, mais qu'elle remette en cause le travail effectué est inacceptable. Pourquoi refuser le débat et l'échange nécessaires pour arriver à un diagnostic partagé sur ce dossier « Informatique et travail social » ?

Intervention de D. Dubasque

La venue enfin, de Didier Dubasque, vice-président de l'ANAS, suite à nos demandes réitérées, a permis de réaffirmer les valeurs essentielles du travail social lors d'une informatisation.

Selon D. Dubasque l'informatique classe, rejette les singularités, nie la zone d'incertitude, qui sont au centre du travail social. Comment par conséquent mettre en œuvre un logiciel dans ce domaine tout en gardant le sens de nos interventions dans toute leur complexité ?

« L'outil peut nous faire oublier que nous avons d'autres manières d'agir, d'autres compétences » (D. Dubasque)

Le temps d'échange avec le personnel le matin de cette rencontre a malheureusement été trop court pour entrer dans le concret.

L'après-midi lors de la commission de déontologie D. Dubasque a réaffirmé que la finalité d'un logiciel devait être unique. Nous avons pu aborder les questions de droit d'accès, des listes, des espaces partagés, de l'archivage, du retour statistique aux professionnels.

En Loire Atlantique la saisie des actes professionnels se limite aux domaines d'intervention, sans indiquer de « problématiques » au contraire de ce qui se fait dans le logiciel accueil et accompagnement dans le Finistère.

Et Maintenant ?

La Direction a reconnu qu'il existe des problèmes de sens, de méthode et d'outil concernant le logiciel accueil.

Concernant ce logiciel, nous demandons d'avancer rapidement et concrètement sur les points suivants :

- Présentation des résultats de l'enquête par la sociologue aux membres de la Direction et du siège de la Solidarité
- Simplification de la saisie
- Réduction des données à celles strictement nécessaires, et à des domaines objectifs d'intervention,

- Information des usagers et formation des professionnels sur l'utilisation faite des données saisies (instruction du dossier, archivage, droit d'accès, partage avec d'autres professionnels, avec des partenaires extérieurs ...)

Salarié et citoyen

Le Conseil général a fait du développement durable sa priorité et met au cœur de sa démarche l'individu et le citoyen. Pourquoi ,nous, en tant que salariés, n'avons pas droit à la même considération de la part de notre employeur ?

Comme prévu lors de nos dernières heures d'infos syndicales du 14 septembre dernier, nous vous proposons une nouvelle rencontre du personnel :

mardi 5 décembre de 9h00 à 12h00
à Chateaulin

Maison pour Tous, quai Robert Alba

Nous évoquerons les points suivants :

- logiciel d'accueil, concernant notamment la mise à jour des dossiers et donc des suivis prévus pour janvier 2007
- loi de prévention de la délinquance en cours de débat à l'assemblée nationale
- charte déontologie présentée à l'assemblée Départementale en janvier 2007 (un minimum de dialogue a été possible).

Qui a peur du débat ?

Interco-Conseil Général

Enquête « informatique dans les territoires d'action sociale »

Lors de la réunion de la commission déontologie du 28 septembre 2006, la directrice de la DIAS a refusé que les résultats de l'enquête soient présentés à la commission de déontologie par la sociologue qui a analysé les questionnaires. Un expert n'aurait-il droit à ce titre que lorsqu'il est nommé par la direction ?

Pourtant 30% du personnel a répondu avec cette conclusion majoritaire : « Oui l'informatique est incontournable mais pas à n'importe quel prix »

Que la direction ne supporte pas certains avis émis, c'est son droit, mais qu'elle remette en cause le travail effectué est inacceptable. Pourquoi refuser le débat et l'échange nécessaires pour arriver à un diagnostic partagé sur ce dossier « Informatique et travail social » ?

Intervention de D. Dubasque

La venue enfin, de Didier Dubasque, vice-président de l'ANAS, suite à nos demandes réitérées, a permis de réaffirmer les valeurs essentielles du travail social lors d'une informatisation.

Selon D. Dubasque l'informatique classe, rejette les singularités, nie la zone d'incertitude, qui sont au centre du travail social. Comment par conséquent mettre en œuvre un logiciel dans ce domaine tout en gardant le sens de nos interventions dans toute leur complexité ?

« L'outil peut nous faire oublier que nous avons d'autres manières d'agir, d'autres compétences » (D. Dubasque)

Le temps d'échange avec le personnel le matin de cette rencontre a malheureusement été trop court pour entrer dans le concret.

L'après-midi lors de la commission de déontologie D. Dubasque a réaffirmé que la finalité d'un logiciel devait être unique. Nous avons pu aborder les questions de droit d'accès, des listes, des espaces partagés, de l'archivage, du retour statistique aux professionnels.

En Loire Atlantique la saisie des actes professionnels se limite aux domaines d'intervention, sans indiquer de « problématiques » au contraire de ce qui se fait dans le logiciel accueil et accompagnement dans le Finistère.

Et Maintenant ?

La Direction a reconnu qu'il existe des problèmes de sens, de méthode et d'outil concernant le logiciel accueil.

Concernant ce logiciel, nous demandons d'avancer rapidement et concrètement sur les points suivants :

- Présentation des résultats de l'enquête par la sociologue aux membres de la Direction et du siège de la Solidarité
- Simplification de la saisie
- Réduction des données à celles strictement nécessaires, et à des domaines objectifs d'intervention,

A.G du personnel : 5 déc (cf verso)

- Information des usagers et formation des professionnels sur l'utilisation faite des données saisies (instruction du dossier, archivage, droit d'accès, partage avec d'autres professionnels, avec des partenaires extérieurs ...)

Salarié et citoyen

Le Conseil général a fait du développement durable sa priorité et met au cœur de sa démarche l'individu et le citoyen. Pourquoi ,nous, en tant que salariés, n'avons pas droit à la même considération de la part de notre employeur ?

Comme prévu lors de nos dernières heures d'infos syndicales du 14 septembre dernier, nous vous proposons une nouvelle rencontre du personnel :

mardi 5 décembre de 9h00 à 12h00
à Chateaulin

Maison pour Tous, quai Robert Alba

Nous évoquerons les points suivants :

- logiciel d'accueil, concernant notamment la mise à jour des dossiers et donc des suivis prévus pour janvier 2007
- loi de prévention de la délinquance en cours de débat à l'assemblée nationale
- charte déontologie présentée à l'assemblée Départementale en janvier 2007 (un minimum de dialogue a été possible).

Qui a peur du débat ?

Interco-Conseil Général

Enquête « informatique dans les territoires d'action sociale »

Lors de la réunion de la commission déontologie du 28 septembre 2006, la directrice de la DIAS a refusé que les résultats de l'enquête soient présentés à la commission de déontologie par la sociologue qui a analysé les questionnaires. Un expert n'aurait-il droit à ce titre que lorsqu'il est nommé par la direction ?

Pourtant 30% du personnel a répondu avec cette conclusion majoritaire : « Oui l'informatique est incontournable mais pas à n'importe quel prix »

Que la direction ne supporte pas certains avis émis, c'est son droit, mais qu'elle remette en cause le travail effectué est inacceptable. Pourquoi refuser le débat et l'échange nécessaires pour arriver à un diagnostic partagé sur ce dossier « Informatique et travail social » ?

Intervention de D. Dubasque

La venue enfin, de Didier Dubasque, vice-président de l'ANAS, suite à nos demandes réitérées, a permis de réaffirmer les valeurs essentielles du travail social lors d'une informatisation.

Selon D. Dubasque l'informatique classe, rejette les singularités, nie la zone d'incertitude, qui sont au centre du travail social. Comment par conséquent mettre en œuvre un logiciel dans ce domaine tout en gardant le sens de nos interventions dans toute leur complexité ?

« L'outil peut nous faire oublier que nous avons d'autres manières d'agir, d'autres compétences » (D. Dubasque)

Le temps d'échange avec le personnel le matin de cette rencontre a malheureusement été trop court pour entrer dans le concret.

L'après-midi lors de la commission de déontologie D. Dubasque a réaffirmé que la finalité d'un logiciel devait être unique. Nous avons pu aborder les questions de droit d'accès, des listes, des espaces partagés, de l'archivage, du retour statistique aux professionnels.

En Loire Atlantique la saisie des actes professionnels se limite aux domaines d'intervention, sans indiquer de « problématiques » au contraire de ce qui se fait dans le logiciel accueil et accompagnement dans le Finistère.

Et Maintenant ?

La Direction a reconnu qu'il existe des problèmes de sens, de méthode et d'outil concernant le logiciel accueil.

Concernant ce logiciel, nous demandons d'avancer rapidement et concrètement sur les points suivants :

- Présentation des résultats de l'enquête par la sociologue aux membres de la Direction et du siège de la Solidarité
- Simplification de la saisie
- Réduction des données à celles strictement nécessaires, et à des domaines objectifs d'intervention,

- Information des usagers et formation des professionnels sur l'utilisation faite des données saisies (instruction du dossier, archivage, droit d'accès, partage avec d'autres professionnels, avec des partenaires extérieurs ...)

Salarié et citoyen

Le Conseil général a fait du développement durable sa priorité et met au cœur de sa démarche l'individu et le citoyen. Pourquoi ,nous, en tant que salariés, n'avons pas droit à la même considération de la part de notre employeur ?

Comme prévu lors de nos dernières heures d'infos syndicales du 14 septembre dernier, nous vous proposons une nouvelle rencontre du personnel :

mardi 5 décembre de 9h00 à 12h00
à Chateaulin

Maison pour Tous, quai Robert Alba

Nous évoquerons les points suivants :

- logiciel d'accueil, concernant notamment la mise à jour des dossiers et donc des suivis prévus pour janvier 2007
- loi de prévention de la délinquance en cours de débat à l'assemblée nationale
- charte déontologie présentée à l'assemblée Départementale en janvier 2007 (un minimum de dialogue a été possible).

Qui a peur du débat ?

Interco-Conseil Général

Enquête « informatique dans les territoires d'action sociale »

Lors de la réunion de la commission déontologie du 28 septembre 2006, la directrice de la DIAS a refusé que les résultats de l'enquête soient présentés à la commission de déontologie par la sociologue qui a analysé les questionnaires. Un expert n'aurait-il droit à ce titre que lorsqu'il est nommé par la direction ?

Pourtant 30% du personnel a répondu avec cette conclusion majoritaire : « Oui l'informatique est incontournable mais pas à n'importe quel prix »

Que la direction ne supporte pas certains avis émis, c'est son droit, mais qu'elle remette en cause le travail effectué est inacceptable. Pourquoi refuser le débat et l'échange nécessaires pour arriver à un diagnostic partagé sur ce dossier « Informatique et travail social » ?

Intervention de D. Dubasque

La venue enfin, de Didier Dubasque, vice-président de l'ANAS, suite à nos demandes réitérées, a permis de réaffirmer les valeurs essentielles du travail social lors d'une informatisation.

Selon D. Dubasque l'informatique classe, rejette les singularités, nie la zone d'incertitude, qui sont au centre du travail social. Comment par conséquent mettre en œuvre un logiciel dans ce domaine tout en gardant le sens de nos interventions dans toute leur complexité ?

« L'outil peut nous faire oublier que nous avons d'autres manières d'agir, d'autres compétences » (D. Dubasque)

Le temps d'échange avec le personnel le matin de cette rencontre a malheureusement été trop court pour entrer dans le concret.

L'après-midi lors de la commission de déontologie D. Dubasque a réaffirmé que la finalité d'un logiciel devait être unique. Nous avons pu aborder les questions de droit d'accès, des listes, des espaces partagés, de l'archivage, du retour statistique aux professionnels.

En Loire Atlantique la saisie des actes professionnels se limite aux domaines d'intervention, sans indiquer de « problématiques » au contraire de ce qui se fait dans le logiciel accueil et accompagnement dans le Finistère.

Et Maintenant ?

La Direction a reconnu qu'il existe des problèmes de sens, de méthode et d'outil concernant le logiciel accueil.

Concernant ce logiciel, nous demandons d'avancer rapidement et concrètement sur les points suivants :

- Présentation des résultats de l'enquête par la sociologue aux membres de la Direction et du siège de la Solidarité
- Simplification de la saisie
- Réduction des données à celles strictement nécessaires, et à des domaines objectifs d'intervention,

- Information des usagers et formation des professionnels sur l'utilisation faite des données saisies (instruction du dossier, archivage, droit d'accès, partage avec d'autres professionnels, avec des partenaires extérieurs ...)

Salarié et citoyen

Le Conseil général a fait du développement durable sa priorité et met au cœur de sa démarche l'individu et le citoyen. Pourquoi ,nous, en tant que salariés, n'avons pas droit à la même considération de la part de notre employeur ?

Comme prévu lors de nos dernières heures d'infos syndicales du 14 septembre dernier, nous vous proposons une nouvelle rencontre du personnel :

mardi 5 décembre de 9h00 à 12h00
à Chateaulin

Maison pour Tous, quai Robert Alba

Nous évoquerons les points suivants :

- logiciel d'accueil, concernant notamment la mise à jour des dossiers et donc des suivis prévus pour janvier 2007
- loi de prévention de la délinquance en cours de débat à l'assemblée nationale
- charte déontologie présentée à l'assemblée Départementale en janvier 2007 (un minimum de dialogue a été possible).

Qui a peur du débat ?

Interco-Conseil Général

Enquête « informatique dans les territoires d'action sociale »

Lors de la réunion de la commission déontologie du 28 septembre 2006, la directrice de la DIAS a refusé que les résultats de l'enquête soient présentés à la commission de déontologie par la sociologue qui a analysé les questionnaires. Un expert n'aurait-il droit à ce titre que lorsqu'il est nommé par la direction ?

Pourtant 30% du personnel a répondu avec cette conclusion majoritaire : « Oui l'informatique est incontournable mais pas à n'importe quel prix »

Que la direction ne supporte pas certains avis émis, c'est son droit, mais qu'elle remette en cause le travail effectué est inacceptable. Pourquoi refuser le débat et l'échange nécessaires pour arriver à un diagnostic partagé sur ce dossier « Informatique et travail social » ?

Intervention de D. Dubasque

La venue enfin, de Didier Dubasque, vice-président de l'ANAS, suite à nos demandes réitérées, a permis de réaffirmer les valeurs essentielles du travail social lors d'une informatisation.

Selon D. Dubasque l'informatique classe, rejette les singularités, nie la zone d'incertitude, qui sont au centre du travail social. Comment par conséquent mettre en œuvre un logiciel dans ce domaine tout en gardant le sens de nos interventions dans toute leur complexité ?

« L'outil peut nous faire oublier que nous avons d'autres manières d'agir, d'autres compétences » (D. Dubasque)

Le temps d'échange avec le personnel le matin de cette rencontre a malheureusement été trop court pour entrer dans le concret.

L'après-midi lors de la commission de déontologie D. Dubasque a réaffirmé que la finalité d'un logiciel devait être unique. Nous avons pu aborder les questions de droit d'accès, des listes, des espaces partagés, de l'archivage, du retour statistique aux professionnels.

En Loire Atlantique la saisie des actes professionnels se limite aux domaines d'intervention, sans indiquer de « problématiques » au contraire de ce qui se fait dans le logiciel accueil et accompagnement dans le Finistère.

Et Maintenant ?

La Direction a reconnu qu'il existe des problèmes de sens, de méthode et d'outil concernant le logiciel accueil.

Concernant ce logiciel, nous demandons d'avancer rapidement et concrètement sur les points suivants :

- Présentation des résultats de l'enquête par la sociologue aux membres de la Direction et du siège de la Solidarité
- Simplification de la saisie
- Réduction des données à celles strictement nécessaires, et à des domaines objectifs d'intervention,

- Information des usagers et formation des professionnels sur l'utilisation faite des données saisies (instruction du dossier, archivage, droit d'accès, partage avec d'autres professionnels, avec des partenaires extérieurs ...)

Salarié et citoyen

Le Conseil général a fait du développement durable sa priorité et met au cœur de sa démarche l'individu et le citoyen. Pourquoi ,nous, en tant que salariés, n'avons pas droit à la même considération de la part de notre employeur ?

Comme prévu lors de nos dernières heures d'infos syndicales du 14 septembre dernier, nous vous proposons une nouvelle rencontre du personnel :

mardi 5 décembre de 9h00 à 12h00
à Chateaulin

Maison pour Tous, quai Robert Alba

Nous évoquerons les points suivants :

- logiciel d'accueil, concernant notamment la mise à jour des dossiers et donc des suivis prévus pour janvier 2007
- loi de prévention de la délinquance en cours de débat à l'assemblée nationale
- charte déontologie présentée à l'assemblée Départementale en janvier 2007 (un minimum de dialogue a été possible).

Qui a peur du débat ?

Interco-Conseil Général

Enquête « informatique dans les territoires d'action sociale »

Lors de la réunion de la commission déontologie du 28 septembre 2006, la directrice de la DIAS a refusé que les résultats de l'enquête soient présentés à la commission de déontologie par la sociologue qui a analysé les questionnaires. Un expert n'aurait-il droit à ce titre que lorsqu'il est nommé par la direction ?

Pourtant 30% du personnel a répondu avec cette conclusion majoritaire : « Oui l'informatique est incontournable mais pas à n'importe quel prix »

Que la direction ne supporte pas certains avis émis, c'est son droit, mais qu'elle remette en cause le travail effectué est inacceptable. Pourquoi refuser le débat et l'échange nécessaires pour arriver à un diagnostic partagé sur ce dossier « Informatique et travail social » ?

Intervention de D. Dubasque

La venue enfin, de Didier Dubasque, vice-président de l'ANAS, suite à nos demandes réitérées, a permis de réaffirmer les valeurs essentielles du travail social lors d'une informatisation.

Selon D. Dubasque l'informatique classe, rejette les singularités, nie la zone d'incertitude, qui sont au centre du travail social. Comment par conséquent mettre en œuvre un logiciel dans ce domaine tout en gardant le sens de nos interventions dans toute leur complexité ?

« L'outil peut nous faire oublier que nous avons d'autres manières d'agir, d'autres compétences » (D. Dubasque)

Le temps d'échange avec le personnel le matin de cette rencontre a malheureusement été trop court pour entrer dans le concret.

L'après-midi lors de la commission de déontologie D. Dubasque a réaffirmé que la finalité d'un logiciel devait être unique. Nous avons pu aborder les questions de droit d'accès, des listes, des espaces partagés, de l'archivage, du retour statistique aux professionnels.

En Loire Atlantique la saisie des actes professionnels se limite aux domaines d'intervention, sans indiquer de « problématiques » au contraire de ce qui se fait dans le logiciel accueil et accompagnement dans le Finistère.

Et Maintenant ?

La Direction a reconnu qu'il existe des problèmes de sens, de méthode et d'outil concernant le logiciel accueil.

Concernant ce logiciel, nous demandons d'avancer rapidement et concrètement sur les points suivants :

- Présentation des résultats de l'enquête par la sociologue aux membres de la Direction et du siège de la Solidarité
- Simplification de la saisie
- Réduction des données à celles strictement nécessaires, et à des domaines objectifs d'intervention,

- Information des usagers et formation des professionnels sur l'utilisation faite des données saisies (instruction du dossier, archivage, droit d'accès, partage avec d'autres professionnels, avec des partenaires extérieurs ...)

Salarié et citoyen

Le Conseil général a fait du développement durable sa priorité et met au cœur de sa démarche l'individu et le citoyen. Pourquoi ,nous, en tant que salariés, n'avons pas droit à la même considération de la part de notre employeur ?

Comme prévu lors de nos dernières heures d'infos syndicales du 14 septembre dernier, nous vous proposons une nouvelle rencontre du personnel :

mardi 5 décembre de 9h00 à 12h00
à Chateaulin

Maison pour Tous, quai Robert Alba

Nous évoquerons les points suivants :

- logiciel d'accueil, concernant notamment la mise à jour des dossiers et donc des suivis prévus pour janvier 2007
- loi de prévention de la délinquance en cours de débat à l'assemblée nationale
- charte déontologie présentée à l'assemblée Départementale en janvier 2007 (un minimum de dialogue a été possible).

Qui a peur du débat ?

Interco-Conseil Général

Enquête « informatique dans les territoires d'action sociale »

Lors de la réunion de la commission déontologie du 28 septembre 2006, la directrice de la DIAS a refusé que les résultats de l'enquête soient présentés à la commission de déontologie par la sociologue qui a analysé les questionnaires. Un expert n'aurait-il droit à ce titre que lorsqu'il est nommé par la direction ?

Pourtant 30% du personnel a répondu avec cette conclusion majoritaire : « Oui l'informatique est incontournable mais pas à n'importe quel prix »

Que la direction ne supporte pas certains avis émis, c'est son droit, mais qu'elle remette en cause le travail effectué est inacceptable. Pourquoi refuser le débat et l'échange nécessaires pour arriver à un diagnostic partagé sur ce dossier « Informatique et travail social » ?

Intervention de D. Dubasque

La venue enfin, de Didier Dubasque, vice-président de l'ANAS, suite à nos demandes réitérées, a permis de réaffirmer les valeurs essentielles du travail social lors d'une informatisation.

Selon D. Dubasque l'informatique classe, rejette les singularités, nie la zone d'incertitude, qui sont au centre du travail social. Comment par conséquent mettre en œuvre un logiciel dans ce domaine tout en gardant le sens de nos interventions dans toute leur complexité ?

« L'outil peut nous faire oublier que nous avons d'autres manières d'agir, d'autres compétences » (D. Dubasque)

Le temps d'échange avec le personnel le matin de cette rencontre a malheureusement été trop court pour entrer dans le concret.

L'après-midi lors de la commission de déontologie D. Dubasque a réaffirmé que la finalité d'un logiciel devait être unique. Nous avons pu aborder les questions de droit d'accès, des listes, des espaces partagés, de l'archivage, du retour statistique aux professionnels.

En Loire Atlantique la saisie des actes professionnels se limite aux domaines d'intervention, sans indiquer de « problématiques » au contraire de ce qui se fait dans le logiciel accueil et accompagnement dans le Finistère.

Et Maintenant ?

La Direction a reconnu qu'il existe des problèmes de sens, de méthode et d'outil concernant le logiciel accueil.

Concernant ce logiciel, nous demandons d'avancer rapidement et concrètement sur les points suivants :

- Présentation des résultats de l'enquête par la sociologue aux membres de la Direction et du siège de la Solidarité
- Simplification de la saisie
- Réduction des données à celles strictement nécessaires, et à des domaines objectifs d'intervention,

- Information des usagers et formation des professionnels sur l'utilisation faite des données saisies (instruction du dossier, archivage, droit d'accès, partage avec d'autres professionnels, avec des partenaires extérieurs ...)

Salarié et citoyen

Le Conseil général a fait du développement durable sa priorité et met au cœur de sa démarche l'individu et le citoyen. Pourquoi ,nous, en tant que salariés, n'avons pas droit à la même considération de la part de notre employeur ?

Comme prévu lors de nos dernières heures d'infos syndicales du 14 septembre dernier, nous vous proposons une nouvelle rencontre du personnel :

mardi 5 décembre de 9h00 à 12h00
à Chateaulin

Maison pour Tous, quai Robert Alba

Nous évoquerons les points suivants :

- logiciel d'accueil, concernant notamment la mise à jour des dossiers et donc des suivis prévus pour janvier 2007
- loi de prévention de la délinquance en cours de débat à l'assemblée nationale
- charte déontologie présentée à l'assemblée Départementale en janvier 2007 (un minimum de dialogue a été possible).

Qui a peur du débat ?

Interco-Conseil Général

Enquête « informatique dans les territoires d'action sociale »

Lors de la réunion de la commission déontologie du 28 septembre 2006, la directrice de la DIAS a refusé que les résultats de l'enquête soient présentés à la commission de déontologie par la sociologue qui a analysé les questionnaires. Un expert n'aurait-il droit à ce titre que lorsqu'il est nommé par la direction ?

Pourtant 30% du personnel a répondu avec cette conclusion majoritaire : « Oui l'informatique est incontournable mais pas à n'importe quel prix »

Que la direction ne supporte pas certains avis émis, c'est son droit, mais qu'elle remette en cause le travail effectué est inacceptable. Pourquoi refuser le débat et l'échange nécessaires pour arriver à un diagnostic partagé sur ce dossier « Informatique et travail social » ?

Intervention de D. Dubasque

La venue enfin, de Didier Dubasque, vice-président de l'ANAS, suite à nos demandes réitérées, a permis de réaffirmer les valeurs essentielles du travail social lors d'une informatisation.

Selon D. Dubasque l'informatique classe, rejette les singularités, nie la zone d'incertitude, qui sont au centre du travail social. Comment par conséquent mettre en œuvre un logiciel dans ce domaine tout en gardant le sens de nos interventions dans toute leur complexité ?

« L'outil peut nous faire oublier que nous avons d'autres manières d'agir, d'autres compétences » (D. Dubasque)

Le temps d'échange avec le personnel le matin de cette rencontre a malheureusement été trop court pour entrer dans le concret.

L'après-midi lors de la commission de déontologie D. Dubasque a réaffirmé que la finalité d'un logiciel devait être unique. Nous avons pu aborder les questions de droit d'accès, des listes, des espaces partagés, de l'archivage, du retour statistique aux professionnels.

En Loire Atlantique la saisie des actes professionnels se limite aux domaines d'intervention, sans indiquer de « problématiques » au contraire de ce qui se fait dans le logiciel accueil et accompagnement dans le Finistère.

Et Maintenant ?

La Direction a reconnu qu'il existe des problèmes de sens, de méthode et d'outil concernant le logiciel accueil.

Concernant ce logiciel, nous demandons d'avancer rapidement et concrètement sur les points suivants :

- Présentation des résultats de l'enquête par la sociologue aux membres de la Direction et du siège de la Solidarité
- Simplification de la saisie
- Réduction des données à celles strictement nécessaires, et à des domaines objectifs d'intervention,

- Information des usagers et formation des professionnels sur l'utilisation faite des données saisies (instruction du dossier, archivage, droit d'accès, partage avec d'autres professionnels, avec des partenaires extérieurs ...)

Salarié et citoyen

Le Conseil général a fait du développement durable sa priorité et met au cœur de sa démarche l'individu et le citoyen. Pourquoi ,nous, en tant que salariés, n'avons pas droit à la même considération de la part de notre employeur ?

Comme prévu lors de nos dernières heures d'infos syndicales du 14 septembre dernier, nous vous proposons une nouvelle rencontre du personnel :

mardi 5 décembre de 9h00 à 12h00
à Chateaulin

Maison pour Tous, quai Robert Alba

Nous évoquerons les points suivants :

- logiciel d'accueil, concernant notamment la mise à jour des dossiers et donc des suivis prévus pour janvier 2007
- loi de prévention de la délinquance en cours de débat à l'assemblée nationale
- charte déontologie présentée à l'assemblée Départementale en janvier 2007 (un minimum de dialogue a été possible).

Qui a peur du débat ?

Interco-Conseil Général

Enquête « informatique dans les territoires d'action sociale »

Lors de la réunion de la commission déontologie du 28 septembre 2006, la directrice de la DIAS a refusé que les résultats de l'enquête soient présentés à la commission de déontologie par la sociologue qui a analysé les questionnaires. Un expert n'aurait-il droit à ce titre que lorsqu'il est nommé par la direction ?

Pourtant 30% du personnel a répondu avec cette conclusion majoritaire : « Oui l'informatique est incontournable mais pas à n'importe quel prix »

Que la direction ne supporte pas certains avis émis, c'est son droit, mais qu'elle remette en cause le travail effectué est inacceptable. Pourquoi refuser le débat et l'échange nécessaires pour arriver à un diagnostic partagé sur ce dossier « Informatique et travail social » ?

Intervention de D. Dubasque

La venue enfin, de Didier Dubasque, vice-président de l'ANAS, suite à nos demandes réitérées, a permis de réaffirmer les valeurs essentielles du travail social lors d'une informatisation.

Selon D. Dubasque l'informatique classe, rejette les singularités, nie la zone d'incertitude, qui sont au centre du travail social. Comment par conséquent mettre en œuvre un logiciel dans ce domaine tout en gardant le sens de nos interventions dans toute leur complexité ?

« L'outil peut nous faire oublier que nous avons d'autres manières d'agir, d'autres compétences » (D. Dubasque)

Le temps d'échange avec le personnel le matin de cette rencontre a malheureusement été trop court pour entrer dans le concret.

L'après-midi lors de la commission de déontologie D. Dubasque a réaffirmé que la finalité d'un logiciel devait être unique. Nous avons pu aborder les questions de droit d'accès, des listes, des espaces partagés, de l'archivage, du retour statistique aux professionnels.

En Loire Atlantique la saisie des actes professionnels se limite aux domaines d'intervention, sans indiquer de « problématiques » au contraire de ce qui se fait dans le logiciel accueil et accompagnement dans le Finistère.

Et Maintenant ?

La Direction a reconnu qu'il existe des problèmes de sens, de méthode et d'outil concernant le logiciel accueil.

Concernant ce logiciel, nous demandons d'avancer rapidement et concrètement sur les points suivants :

- Présentation des résultats de l'enquête par la sociologue aux membres de la Direction et du siège de la Solidarité
- Simplification de la saisie
- Réduction des données à celles strictement nécessaires, et à des domaines objectifs d'intervention,

A.G du personnel : 5 déc (cf verso)

- Information des usagers et formation des professionnels sur l'utilisation faite des données saisies (instruction du dossier, archivage, droit d'accès, partage avec d'autres professionnels, avec des partenaires extérieurs ...)

Salarié et citoyen

Le Conseil général a fait du développement durable sa priorité et met au cœur de sa démarche l'individu et le citoyen. Pourquoi ,nous, en tant que salariés, n'avons pas droit à la même considération de la part de notre employeur ?

Comme prévu lors de nos dernières heures d'infos syndicales du 14 septembre dernier, nous vous proposons une nouvelle rencontre du personnel :

mardi 5 décembre de 9h00 à 12h00
à Chateaulin

Maison pour Tous, quai Robert Alba

Nous évoquerons les points suivants :

- logiciel d'accueil, concernant notamment la mise à jour des dossiers et donc des suivis prévus pour janvier 2007
- loi de prévention de la délinquance en cours de débat à l'assemblée nationale
- charte déontologie présentée à l'assemblée Départementale en janvier 2007 (un minimum de dialogue a été possible).

Qui a peur du débat ?

Interco-Conseil Général

Enquête « informatique dans les territoires d'action sociale »

Lors de la réunion de la commission déontologie du 28 septembre 2006, la directrice de la DIAS a refusé que les résultats de l'enquête soient présentés à la commission de déontologie par la sociologue qui a analysé les questionnaires. Un expert n'aurait-il droit à ce titre que lorsqu'il est nommé par la direction ?

Pourtant 30% du personnel a répondu avec cette conclusion majoritaire : « Oui l'informatique est incontournable mais pas à n'importe quel prix »

Que la direction ne supporte pas certains avis émis, c'est son droit, mais qu'elle remette en cause le travail effectué est inacceptable. Pourquoi refuser le débat et l'échange nécessaires pour arriver à un diagnostic partagé sur ce dossier « Informatique et travail social » ?

Intervention de D. Dubasque

La venue enfin, de Didier Dubasque, vice-président de l'ANAS, suite à nos demandes réitérées, a permis de réaffirmer les valeurs essentielles du travail social lors d'une informatisation.

Selon D. Dubasque l'informatique classe, rejette les singularités, nie la zone d'incertitude, qui sont au centre du travail social. Comment par conséquent mettre en œuvre un logiciel dans ce domaine tout en gardant le sens de nos interventions dans toute leur complexité ?

« L'outil peut nous faire oublier que nous avons d'autres manières d'agir, d'autres compétences » (D. Dubasque)

Le temps d'échange avec le personnel le matin de cette rencontre a malheureusement été trop court pour entrer dans le concret.

L'après-midi lors de la commission de déontologie D. Dubasque a réaffirmé que la finalité d'un logiciel devait être unique. Nous avons pu aborder les questions de droit d'accès, des listes, des espaces partagés, de l'archivage, du retour statistique aux professionnels.

En Loire Atlantique la saisie des actes professionnels se limite aux domaines d'intervention, sans indiquer de « problématiques » au contraire de ce qui se fait dans le logiciel accueil et accompagnement dans le Finistère.

Et Maintenant ?

La Direction a reconnu qu'il existe des problèmes de sens, de méthode et d'outil concernant le logiciel accueil.

Concernant ce logiciel, nous demandons d'avancer rapidement et concrètement sur les points suivants :

- Présentation des résultats de l'enquête par la sociologue aux membres de la Direction et du siège de la Solidarité
- Simplification de la saisie
- Réduction des données à celles strictement nécessaires, et à des domaines objectifs d'intervention,

- Information des usagers et formation des professionnels sur l'utilisation faite des données saisies (instruction du dossier, archivage, droit d'accès, partage avec d'autres professionnels, avec des partenaires extérieurs ...)

Salarié et citoyen

Le Conseil général a fait du développement durable sa priorité et met au cœur de sa démarche l'individu et le citoyen. Pourquoi ,nous, en tant que salariés, n'avons pas droit à la même considération de la part de notre employeur ?

Comme prévu lors de nos dernières heures d'infos syndicales du 14 septembre dernier, nous vous proposons une nouvelle rencontre du personnel :

mardi 5 décembre de 9h00 à 12h00
à Chateaulin

Maison pour Tous, quai Robert Alba

Nous évoquerons les points suivants :

- logiciel d'accueil, concernant notamment la mise à jour des dossiers et donc des suivis prévus pour janvier 2007
- loi de prévention de la délinquance en cours de débat à l'assemblée nationale
- charte déontologie présentée à l'assemblée Départementale en janvier 2007 (un minimum de dialogue a été possible).

Qui a peur du débat ?

Interco-Conseil Général

Enquête « informatique dans les territoires d'action sociale »

Lors de la réunion de la commission déontologie du 28 septembre 2006, la directrice de la DIAS a refusé que les résultats de l'enquête soient présentés à la commission de déontologie par la sociologue qui a analysé les questionnaires. Un expert n'aurait-il droit à ce titre que lorsqu'il est nommé par la direction ?

Pourtant 30% du personnel a répondu avec cette conclusion majoritaire : « Oui l'informatique est incontournable mais pas à n'importe quel prix »

Que la direction ne supporte pas certains avis émis, c'est son droit, mais qu'elle remette en cause le travail effectué est inacceptable. Pourquoi refuser le débat et l'échange nécessaires pour arriver à un diagnostic partagé sur ce dossier « Informatique et travail social » ?

Intervention de D. Dubasque

La venue enfin, de Didier Dubasque, vice-président de l'ANAS, suite à nos demandes réitérées, a permis de réaffirmer les valeurs essentielles du travail social lors d'une informatisation.

Selon D. Dubasque l'informatique classe, rejette les singularités, nie la zone d'incertitude, qui sont au centre du travail social. Comment par conséquent mettre en œuvre un logiciel dans ce domaine tout en gardant le sens de nos interventions dans toute leur complexité ?

« L'outil peut nous faire oublier que nous avons d'autres manières d'agir, d'autres compétences » (D. Dubasque)

Le temps d'échange avec le personnel le matin de cette rencontre a malheureusement été trop court pour entrer dans le concret.

L'après-midi lors de la commission de déontologie D. Dubasque a réaffirmé que la finalité d'un logiciel devait être unique. Nous avons pu aborder les questions de droit d'accès, des listes, des espaces partagés, de l'archivage, du retour statistique aux professionnels.

En Loire Atlantique la saisie des actes professionnels se limite aux domaines d'intervention, sans indiquer de « problématiques » au contraire de ce qui se fait dans le logiciel accueil et accompagnement dans le Finistère.

Et Maintenant ?

La Direction a reconnu qu'il existe des problèmes de sens, de méthode et d'outil concernant le logiciel accueil.

Concernant ce logiciel, nous demandons d'avancer rapidement et concrètement sur les points suivants :

- Présentation des résultats de l'enquête par la sociologue aux membres de la Direction et du siège de la Solidarité
- Simplification de la saisie
- Réduction des données à celles strictement nécessaires, et à des domaines objectifs d'intervention,

A.G du personnel : 5 déc (cf verso)

- Information des usagers et formation des professionnels sur l'utilisation faite des données saisies (instruction du dossier, archivage, droit d'accès, partage avec d'autres professionnels, avec des partenaires extérieurs ...)

Salarié et citoyen

Le Conseil général a fait du développement durable sa priorité et met au cœur de sa démarche l'individu et le citoyen. Pourquoi ,nous, en tant que salariés, n'avons pas droit à la même considération de la part de notre employeur ?

Comme prévu lors de nos dernières heures d'infos syndicales du 14 septembre dernier, nous vous proposons une nouvelle rencontre du personnel :

mardi 5 décembre de 9h00 à 12h00
à Chateaulin

Maison pour Tous, quai Robert Alba

Nous évoquerons les points suivants :

- logiciel d'accueil, concernant notamment la mise à jour des dossiers et donc des suivis prévus pour janvier 2007
- loi de prévention de la délinquance en cours de débat à l'assemblée nationale
- charte déontologie présentée à l'assemblée Départementale en janvier 2007 (un minimum de dialogue a été possible).

Qui a peur du débat ?

Interco-Conseil Général

Enquête « informatique dans les territoires d'action sociale »

Lors de la réunion de la commission déontologie du 28 septembre 2006, la directrice de la DIAS a refusé que les résultats de l'enquête soient présentés à la commission de déontologie par la sociologue qui a analysé les questionnaires. Un expert n'aurait-il droit à ce titre que lorsqu'il est nommé par la direction ?

Pourtant 30% du personnel a répondu avec cette conclusion majoritaire : « Oui l'informatique est incontournable mais pas à n'importe quel prix »

Que la direction ne supporte pas certains avis émis, c'est son droit, mais qu'elle remette en cause le travail effectué est inacceptable. Pourquoi refuser le débat et l'échange nécessaires pour arriver à un diagnostic partagé sur ce dossier « Informatique et travail social » ?

Intervention de D. Dubasque

La venue enfin, de Didier Dubasque, vice-président de l'ANAS, suite à nos demandes réitérées, a permis de réaffirmer les valeurs essentielles du travail social lors d'une informatisation.

Selon D. Dubasque l'informatique classe, rejette les singularités, nie la zone d'incertitude, qui sont au centre du travail social. Comment par conséquent mettre en œuvre un logiciel dans ce domaine tout en gardant le sens de nos interventions dans toute leur complexité ?

« L'outil peut nous faire oublier que nous avons d'autres manières d'agir, d'autres compétences » (D. Dubasque)

Le temps d'échange avec le personnel le matin de cette rencontre a malheureusement été trop court pour entrer dans le concret.

L'après-midi lors de la commission de déontologie D. Dubasque a réaffirmé que la finalité d'un logiciel devait être unique. Nous avons pu aborder les questions de droit d'accès, des listes, des espaces partagés, de l'archivage, du retour statistique aux professionnels.

En Loire Atlantique la saisie des actes professionnels se limite aux domaines d'intervention, sans indiquer de « problématiques » au contraire de ce qui se fait dans le logiciel accueil et accompagnement dans le Finistère.

Et Maintenant ?

La Direction a reconnu qu'il existe des problèmes de sens, de méthode et d'outil concernant le logiciel accueil.

Concernant ce logiciel, nous demandons d'avancer rapidement et concrètement sur les points suivants :

- Présentation des résultats de l'enquête par la sociologue aux membres de la Direction et du siège de la Solidarité
- Simplification de la saisie
- Réduction des données à celles strictement nécessaires, et à des domaines objectifs d'intervention,

- Information des usagers et formation des professionnels sur l'utilisation faite des données saisies (instruction du dossier, archivage, droit d'accès, partage avec d'autres professionnels, avec des partenaires extérieurs ...)

Salarié et citoyen

Le Conseil général a fait du développement durable sa priorité et met au cœur de sa démarche l'individu et le citoyen. Pourquoi ,nous, en tant que salariés, n'avons pas droit à la même considération de la part de notre employeur ?

Comme prévu lors de nos dernières heures d'infos syndicales du 14 septembre dernier, nous vous proposons une nouvelle rencontre du personnel :

mardi 5 décembre de 9h00 à 12h00
à Chateaulin

Maison pour Tous, quai Robert Alba

Nous évoquerons les points suivants :

- logiciel d'accueil, concernant notamment la mise à jour des dossiers et donc des suivis prévus pour janvier 2007
- loi de prévention de la délinquance en cours de débat à l'assemblée nationale
- charte déontologie présentée à l'assemblée Départementale en janvier 2007 (un minimum de dialogue a été possible).

Qui a peur du débat ?

Interco-Conseil Général

Enquête « informatique dans les territoires d'action sociale »

Lors de la réunion de la commission déontologie du 28 septembre 2006, la directrice de la DIAS a refusé que les résultats de l'enquête soient présentés à la commission de déontologie par la sociologue qui a analysé les questionnaires. Un expert n'aurait-il droit à ce titre que lorsqu'il est nommé par la direction ?

Pourtant 30% du personnel a répondu avec cette conclusion majoritaire : « Oui l'informatique est incontournable mais pas à n'importe quel prix »

Que la direction ne supporte pas certains avis émis, c'est son droit, mais qu'elle remette en cause le travail effectué est inacceptable. Pourquoi refuser le débat et l'échange nécessaires pour arriver à un diagnostic partagé sur ce dossier « Informatique et travail social » ?

Intervention de D. Dubasque

La venue enfin, de Didier Dubasque, vice-président de l'ANAS, suite à nos demandes réitérées, a permis de réaffirmer les valeurs essentielles du travail social lors d'une informatisation.

Selon D. Dubasque l'informatique classe, rejette les singularités, nie la zone d'incertitude, qui sont au centre du travail social. Comment par conséquent mettre en œuvre un logiciel dans ce domaine tout en gardant le sens de nos interventions dans toute leur complexité ?

« L'outil peut nous faire oublier que nous avons d'autres manières d'agir, d'autres compétences » (D. Dubasque)

Le temps d'échange avec le personnel le matin de cette rencontre a malheureusement été trop court pour entrer dans le concret.

L'après-midi lors de la commission de déontologie D. Dubasque a réaffirmé que la finalité d'un logiciel devait être unique. Nous avons pu aborder les questions de droit d'accès, des listes, des espaces partagés, de l'archivage, du retour statistique aux professionnels.

En Loire Atlantique la saisie des actes professionnels se limite aux domaines d'intervention, sans indiquer de « problématiques » au contraire de ce qui se fait dans le logiciel accueil et accompagnement dans le Finistère.

Et Maintenant ?

La Direction a reconnu qu'il existe des problèmes de sens, de méthode et d'outil concernant le logiciel accueil.

Concernant ce logiciel, nous demandons d'avancer rapidement et concrètement sur les points suivants :

- Présentation des résultats de l'enquête par la sociologue aux membres de la Direction et du siège de la Solidarité
- Simplification de la saisie
- Réduction des données à celles strictement nécessaires, et à des domaines objectifs d'intervention,

- Information des usagers et formation des professionnels sur l'utilisation faite des données saisies (instruction du dossier, archivage, droit d'accès, partage avec d'autres professionnels, avec des partenaires extérieurs ...)

Salarié et citoyen

Le Conseil général a fait du développement durable sa priorité et met au cœur de sa démarche l'individu et le citoyen. Pourquoi ,nous, en tant que salariés, n'avons pas droit à la même considération de la part de notre employeur ?

Comme prévu lors de nos dernières heures d'infos syndicales du 14 septembre dernier, nous vous proposons une nouvelle rencontre du personnel :

mardi 5 décembre de 9h00 à 12h00
à Chateaulin

Maison pour Tous, quai Robert Alba

Nous évoquerons les points suivants :

- logiciel d'accueil, concernant notamment la mise à jour des dossiers et donc des suivis prévus pour janvier 2007
- loi de prévention de la délinquance en cours de débat à l'assemblée nationale
- charte déontologie présentée à l'assemblée Départementale en janvier 2007 (un minimum de dialogue a été possible).

Qui a peur du débat ?

Interco-Conseil Général

Enquête « informatique dans les territoires d'action sociale »

Lors de la réunion de la commission déontologie du 28 septembre 2006, la directrice de la DIAS a refusé que les résultats de l'enquête soient présentés à la commission de déontologie par la sociologue qui a analysé les questionnaires. Un expert n'aurait-il droit à ce titre que lorsqu'il est nommé par la direction ?

Pourtant 30% du personnel a répondu avec cette conclusion majoritaire : « Oui l'informatique est incontournable mais pas à n'importe quel prix »

Que la direction ne supporte pas certains avis émis, c'est son droit, mais qu'elle remette en cause le travail effectué est inacceptable. Pourquoi refuser le débat et l'échange nécessaires pour arriver à un diagnostic partagé sur ce dossier « Informatique et travail social » ?

Intervention de D. Dubasque

La venue enfin, de Didier Dubasque, vice-président de l'ANAS, suite à nos demandes réitérées, a permis de réaffirmer les valeurs essentielles du travail social lors d'une informatisation.

Selon D. Dubasque l'informatique classe, rejette les singularités, nie la zone d'incertitude, qui sont au centre du travail social. Comment par conséquent mettre en œuvre un logiciel dans ce domaine tout en gardant le sens de nos interventions dans toute leur complexité ?

« L'outil peut nous faire oublier que nous avons d'autres manières d'agir, d'autres compétences » (D. Dubasque)

Le temps d'échange avec le personnel le matin de cette rencontre a malheureusement été trop court pour entrer dans le concret.

L'après-midi lors de la commission de déontologie D. Dubasque a réaffirmé que la finalité d'un logiciel devait être unique. Nous avons pu aborder les questions de droit d'accès, des listes, des espaces partagés, de l'archivage, du retour statistique aux professionnels.

En Loire Atlantique la saisie des actes professionnels se limite aux domaines d'intervention, sans indiquer de « problématiques » au contraire de ce qui se fait dans le logiciel accueil et accompagnement dans le Finistère.

Et Maintenant ?

La Direction a reconnu qu'il existe des problèmes de sens, de méthode et d'outil concernant le logiciel accueil.

Concernant ce logiciel, nous demandons d'avancer rapidement et concrètement sur les points suivants :

- Présentation des résultats de l'enquête par la sociologue aux membres de la Direction et du siège de la Solidarité
- Simplification de la saisie
- Réduction des données à celles strictement nécessaires, et à des domaines objectifs d'intervention,

- Information des usagers et formation des professionnels sur l'utilisation faite des données saisies (instruction du dossier, archivage, droit d'accès, partage avec d'autres professionnels, avec des partenaires extérieurs ...)

Salarié et citoyen

Le Conseil général a fait du développement durable sa priorité et met au cœur de sa démarche l'individu et le citoyen. Pourquoi ,nous, en tant que salariés, n'avons pas droit à la même considération de la part de notre employeur ?

Comme prévu lors de nos dernières heures d'infos syndicales du 14 septembre dernier, nous vous proposons une nouvelle rencontre du personnel :

mardi 5 décembre de 9h00 à 12h00
à Chateaulin

Maison pour Tous, quai Robert Alba

Nous évoquerons les points suivants :

- logiciel d'accueil, concernant notamment la mise à jour des dossiers et donc des suivis prévus pour janvier 2007
- loi de prévention de la délinquance en cours de débat à l'assemblée nationale
- charte déontologie présentée à l'assemblée Départementale en janvier 2007 (un minimum de dialogue a été possible).

Qui a peur du débat ?

Interco-Conseil Général

Enquête « informatique dans les territoires d'action sociale »

Lors de la réunion de la commission déontologie du 28 septembre 2006, la directrice de la DIAS a refusé que les résultats de l'enquête soient présentés à la commission de déontologie par la sociologue qui a analysé les questionnaires. Un expert n'aurait-il droit à ce titre que lorsqu'il est nommé par la direction ?

Pourtant 30% du personnel a répondu avec cette conclusion majoritaire : « Oui l'informatique est incontournable mais pas à n'importe quel prix »

Que la direction ne supporte pas certains avis émis, c'est son droit, mais qu'elle remette en cause le travail effectué est inacceptable. Pourquoi refuser le débat et l'échange nécessaires pour arriver à un diagnostic partagé sur ce dossier « Informatique et travail social » ?

Intervention de D. Dubasque

La venue enfin, de Didier Dubasque, vice-président de l'ANAS, suite à nos demandes réitérées, a permis de réaffirmer les valeurs essentielles du travail social lors d'une informatisation.

Selon D. Dubasque l'informatique classe, rejette les singularités, nie la zone d'incertitude, qui sont au centre du travail social. Comment par conséquent mettre en œuvre un logiciel dans ce domaine tout en gardant le sens de nos interventions dans toute leur complexité ?

« L'outil peut nous faire oublier que nous avons d'autres manières d'agir, d'autres compétences » (D. Dubasque)

Le temps d'échange avec le personnel le matin de cette rencontre a malheureusement été trop court pour entrer dans le concret.

L'après-midi lors de la commission de déontologie D. Dubasque a réaffirmé que la finalité d'un logiciel devait être unique. Nous avons pu aborder les questions de droit d'accès, des listes, des espaces partagés, de l'archivage, du retour statistique aux professionnels.

En Loire Atlantique la saisie des actes professionnels se limite aux domaines d'intervention, sans indiquer de « problématiques » au contraire de ce qui se fait dans le logiciel accueil et accompagnement dans le Finistère.

Et Maintenant ?

La Direction a reconnu qu'il existe des problèmes de sens, de méthode et d'outil concernant le logiciel accueil.

Concernant ce logiciel, nous demandons d'avancer rapidement et concrètement sur les points suivants :

- Présentation des résultats de l'enquête par la sociologue aux membres de la Direction et du siège de la Solidarité
- Simplification de la saisie
- Réduction des données à celles strictement nécessaires, et à des domaines objectifs d'intervention,

- Information des usagers et formation des professionnels sur l'utilisation faite des données saisies (instruction du dossier, archivage, droit d'accès, partage avec d'autres professionnels, avec des partenaires extérieurs ...)

Salarié et citoyen

Le Conseil général a fait du développement durable sa priorité et met au cœur de sa démarche l'individu et le citoyen. Pourquoi ,nous, en tant que salariés, n'avons pas droit à la même considération de la part de notre employeur ?

Comme prévu lors de nos dernières heures d'infos syndicales du 14 septembre dernier, nous vous proposons une nouvelle rencontre du personnel :

mardi 5 décembre de 9h00 à 12h00
à Chateaulin

Maison pour Tous, quai Robert Alba

Nous évoquerons les points suivants :

- logiciel d'accueil, concernant notamment la mise à jour des dossiers et donc des suivis prévus pour janvier 2007
- loi de prévention de la délinquance en cours de débat à l'assemblée nationale
- charte déontologie présentée à l'assemblée Départementale en janvier 2007 (un minimum de dialogue a été possible).